
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1886.

Fabrication de genièvre hygiénique.

(Pétition du sieur Haeck, à Bruxelles, présentée le 24 juin 1885.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1) PAR M. SYSTEMANS.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 23 juin 1885, le sieur Haeck soumet à la Chambre un procédé de fabrication d'alcool hygiénique et demande la nomination d'une commission expérimentale, chargée de se prononcer sur la valeur de sa découverte, au point de vue sanitaire et industriel.

L'abus des boissons alcooliques prend dans notre pays des proportions redoutables. La consommation de l'eau-de-vie, qui était en 1850 de 18 millions de litres, atteint aujourd'hui le chiffre de 70 millions de litres. Les médecins spécialistes les plus distingués considèrent l'excès des boissons en question comme l'une des causes les plus fréquentes des maladies graves et nombreuses qui déciment surtout les classes inférieures de la société. D'après le rapport de M. Everett, sur le recensement fait aux États-Unis en 1870, et cité par l'éminent docteur Richardson (*Revue britannique*, 1880), voici ce que l'usage de l'alcool a produit dans l'espace de dix ans :

1° Il a imposé à la nation une dépense directe de 600 millions de dollars ;
2° il a causé une dépense indirecte de 600 millions de dollars ; 3° il a détruit 300,000 existences ; 4° il a envoyé 100,000 enfants aux asiles d'indigents ; 5° il a fait mettre en prison et dans les workhouses, au moins

(1) La commission est composée de MM. JANSSENS, président; MEEUS, DUMONT, DE BRUVN, BECKMAN, SYSTEMANS, DE HEMPTINNE, GILLIEUX et DE LAET.

150,000 individus; 6° il a déterminé au moins 100,000 suicides; 7° il a causé la perte, par incendie ou violence, d'au moins 10 millions de dollars de valeurs; il a fait 200,000 veuves et un million d'orphelins. Il tue à sa manière 50,000 personnes en Angleterre, 10,000 en Russie. 46 p. % des prisonniers prussiens sont des ivrognes (docteur Baer); 52 p. % des criminels enfermés dans les prisons d'Albang sont des ivrognes.

En France, le nombre des suicides attribués à l'alcool a varié, de 1849 à 1876, de 6.69 à 13.41 p. %.

Que faut-il penser de la Belgique où la statistique des malheurs dus à l'alcool n'est pas faite, mais dont la consommation est supérieure? D'après le docteur Picqué (*Annales d'hygiène*, n° 98), l'alcool fait en Belgique 4,000 victimes par an. (Ces renseignements sont extraits d'une brochure du docteur Petihan, publiée à Liège, en 1881.) La Ligue patriotique contre l'alcoolisme, par l'organe de MM. Moeler et Cauderlier, a, dans sa séance du 20 décembre, signalé les ravages, de jour en jour plus effrayants, produits par la funeste passion de l'alcool.

D'autres praticiens éminents appellent fréquemment l'attention des pouvoirs sur la nécessité de prendre des mesures contre le fléau.

Votre commission estime, Messieurs, en présence de ces faits, que nous devons étudier avec attention et bienveillance toute tentative faite pour améliorer la situation. C'est à ce point de vue que j'ai examiné le procédé du sieur Haeck. Il consiste à débarasser les alcools jeunes des substances nuisibles (aldehydes, éther, hydrocarbures, huiles empyreumatiques, etc.), pour les livrer à la consommation pures et inoffensives, sans que le débitant soit tenu de les laisser vieillir. Nous ne pouvons, en aucune façon, nous initier dans les travaux de l'industrie et nous prononcer sur la valeur d'un procédé quelconque. Cependant, en présence du but à atteindre et des bienfaits qui pourraient en résulter pour l'humanité, nous pensons qu'il serait utile de renvoyer la pétition à MM. les Ministres des Finances et de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avec prière d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'instituer la commission spéciale dont le pétitionnaire demande la nomination.

Le Rapporteur,

O. SYSTERMANS.

Le Président,

TH. JANSSENS.
